

REÇU le 19 SEP 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 14/09/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
D'AMIENS

14, rue Lemerchier  
CS 81114

80011 Amiens Cedex  
Téléphone : 03.22.33.61.70  
Télécopie : 03.22.33.61.71

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16H30

E18000144 / 80

M. le Président  
Communauté de communes Val de l'Aisne  
22 rue du Bois Morin  
BP 6  
02370 PRESLES ET BOVES

Dossier n° : E18000144 / 80  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : - la révision du SCOT de la communauté de communes du Val de l'Aisne

M. le Président,

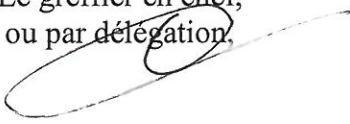
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Michel JORDA, ingénieur (ER), demeurant 17 rue d'Andelain à BERTAUCOURT EPOURDON (02800) (portable : 06-72-10-16-35) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

13/09/2018

N° E18000144 /80

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 6 septembre 2018, la lettre par laquelle le président de la Communauté de communes Val de l'Aisne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- la révision du SCOT de la communauté de communes du Val de l'Aisne ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Michel JORDA, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au président de la communauté de communes Val de l'Aisne et à Monsieur Michel JORDA.

Fait à Amiens, le 13/09/2018

Le Président,



Didier MESOGNON